Image not found or type unknown

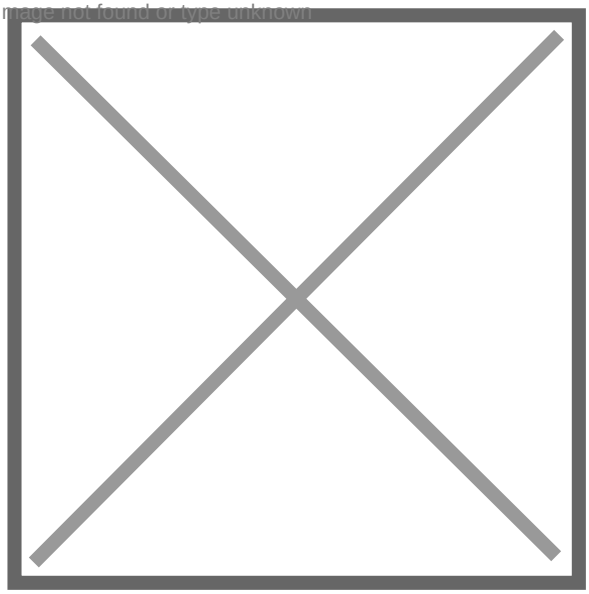

Rectification d'un extrait de baptême

Par **RAMBUR**, le **08/02/2012** à **11:37**

Bonjour, je souhaiterais connaitre la démarche à effectuer pour rectifier un extrait de baptême dont voici les faits. Il y a quelques années, étant fille mère j'ai accepté la reconnaissance de ma fille par son beau père en vue d'un mariage avec cette personne. Très vite je me suis aperçue de mon erreur, je me suis rétractée mais ma fille portait déjà ce nom. A la suite de quoi j'ai engagé une procédure avec un avocat qui m'a aidé à rectifier ce nom auprès de la mairie (bien sur après enquête et retrouver ce Monsieur qui a accepté sans problème ce désavoeu de paternité) pour l'état civil de ma fille. Et à ce moment son vrai père a fait le necessaire pour la reconnaitre. Dans mes démarches j'ai omis de contacter le diocése dans lequel ma fille a été baptisée. Malheureusement je m'en suis aperçue maintenant parceque ma fille devant être marraine a réclamé un extrait de baptême sur lequel hélas il est encore mentionné ce nom (un choc psychologique pour ma fille). Que dois-je fair pour y remédier, un extrait d'acte de naissance intégral suffira-t-il ? Je suis très perturbée car je croyais avoir terminé avec cette histoire. Que me conseillez-vous svp ? Avec mec mes remerciements anticipés, dans l'espoir d'avoir une réponse de votre part , recevez Monsieur mes respectueuses salutations. Mme RAMBUR

Par **Marion2**, le **08/02/2012** à **11:51**

Bonjour,

Il faut voir avec le diocèse. Juridiquement, un certificat de baptême n'a aucune valeur, pas plus qu'un mariage religieux.

Cordialement.

Par **RAMBUR**, le **14/02/2012** à **22:16**

Merci beaucoup pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés